

**LE REGLEMENT DU COURS DE PHYSIQUE**  
**CESS 1 & CESS 2**

**I - Horaire du cours et arrivées tardives.**

Le cours de physique débute tous les lundis à 13h00 jusqu'à 14h40 pour les étudiants en CESS 2 et à 14h50 jusqu'à 16h30 pour ceux de CESS 1. En cas de retard, l'étudiant se doit de frapper la porte avant d'entrer et donne brièvement au professeur le motif de son retard. Afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours, l'élève ayant un retard de 15 minutes ne sera plus accepté au cours.

**II - Interrogations**

Le professeur fixe la date d'une interrogation deux semaines à l'avance. Si l'étudiant s'absente la semaine avant le test alors qu'il était présent lors de l'annonce de l'évaluation, il devra le présenter à la date prévue. Si l'étudiant est absent le jour du test, il devra systématiquement justifier son absence par un certificat médical ou une attestation officielle rédigée à son nom. Dans le cas contraire, une note nulle sera attribuée pour son évaluation.

L'étudiant ayant justifié son absence pourra présenter son interrogation le jour du bilan de physique. S'il s'absente également le jour du bilan, même pour une absence justifiée, une note nulle sera attribuée pour son évaluation tardive.

L'étudiant absent le jour de l'annonce de la date de l'évaluation mais présent la semaine avant le test doit le présenter comme tout le monde à la date prévue.

**III - Bilans de physique**

En plus des évaluations intermédiaires au cours de l'année, deux bilans seront organisés, l'un fin décembre et l'autre en fin d'année scolaire. Les bilans reprendront toute la matière vue de septembre à décembre et de janvier jusqu'à la fin du cours de physique. Ces bilans ont pour objectif d'évaluer la capacité de l'étudiant à pouvoir résoudre des problèmes et donc vérifier si les compétences terminales sont bien acquises.

**Si l'étudiant accumule plus de 20% d'absences, qu'elles soient justifiées ou non, le professeur se réserve le droit de laisser présenter ou non les bilans.**

**IV - Utilisation des GSMs aux évaluations**

L'utilisation des GSMs aux interrogations et aux bilans est formellement interdite même en tant que calculatrice. Tout étudiant doit avoir une calculatrice scientifique en état de fonctionnement le jour d'une évaluation. Si ce n'est pas le cas, l'étudiant devra assumer ses responsabilités. L'échange de calculatrice d'un étudiant à l'autre ne sera pas toléré.

**V - Tricherie**

Tout étudiant qui se fera surprendre en tricherie aura systématiquement zéro pour l'entièreté de son évaluation. La direction sera avertie par son comportement.

Tout comme l'étudiant qui « recopie », l'étudiant qui fournit les réponses sera également considéré comme tricheur et sera soumis aux mêmes sanctions.

**VI - Evaluations par compétences**

Les étudiants seront évalués sur base de trois compétences. Ces trois compétences doivent individuellement être acquises par l'étudiant. Si une des compétences n'est pas acquise par l'étudiant, celui-ci devra être réévalué jusqu'à ce que toutes les compétences soient acquises.

**Compétence 1 : Expliciter les savoirs et les procédures**

Restituer une définition, une formule et l'illustrer si nécessaire par un exemple. Définir et démontrer une propriété ou un théorème. Expliquer un phénomène ou une expérience.

**Compétence 2 : Appliquer une procédure**

Ecrire des données, les inconnues, les formules. Ordonner et classer les informations à partir d'une situation. Réaliser et interpréter un graphique, un diagramme, un tableau. Transformation et application de formules, de procédures. Utiliser les notations usuelles (unités, symboles, signes,...). Déterminer et/ou interpréter les solutions d'un problème.

**Compétence 3 : Résoudre un problème**

Traduction d'une information. Passage d'un langage à l'autre. Choisir les outils adéquats pour traiter le problème : formules, procédures, présentation, interprétation, synthèse des résultats, commenter, justifier, argumenter le raisonnement.